

Mythes et réalité

Immigration et logement au Québec



Front d'action populaire en réaménagement urbain
Hiver 2012

Le logement : un droit pour tout le monde !

L'accès à un logement de qualité et abordable est non seulement un besoin essentiel, mais un droit fondamental. Différents textes internationaux ratifiés par le Canada et le Québec le garantissent et les obligent à le respecter. Dans notre système capitaliste, la majorité des secteurs d'activité sont soumis aux règles du marché et à la logique du profit. De plus en plus, même les secteurs fondamentaux de notre vie collective, comme la santé et l'éducation, sont assujettis à la marchandisation, la compétition et la privatisation. Des individus

et des corporations font d'énormes pressions sur les gouvernements et le secteur public pour mettre la main sur ce qu'on considérait, il n'y pas si longtemps, à l'abri de tout contrôle privé. Nous sommes, depuis quelques années, à l'ère de l'austérité, des compressions budgétaires et de la tarification. En même temps, la distribution de la richesse est réduite, les riches contribuant de moins en moins aux finances publiques.

Le logement au Québec est, en très grande majorité, une business privée et est de plus en plus soumis à la spéculation : il est considéré comme une marchandise au même titre qu'une voiture ou un baril de pétrole, reléguant très loin la notion de droit au logement. Malgré cette activité, il ne se construit presque plus de logements locatifs privés. L'offre du marché, encouragée par les autorités politiques, se concentre sur l'accès à la propriété, accès de plus en plus dispendieux d'ailleurs. Pour beaucoup de gens, il n'y a pas de choix possible : ils doivent payer trop cher un logement trop petit et de mauvaise qualité.

L'alternative est la socialisation, c'est-à-dire qu'une partie toujours plus importante du parc de logements locatifs devienne des logements sociaux. Actuellement, ils en représentent un



Photo : Veronique Laflamme

peu plus de 10% au Québec. Malheureusement, il se construit peu de ces logements en regard des besoins énormes ressentis un peu partout. Depuis le retrait du gouvernement fédéral en 1994, aucun nouveau HLM n'a vu le jour au Québec. Actuellement, la liste d'attente pour une place est de près de 40 000 ménages et le délai moyen est de 4 ans. Le peu de logements coopératifs et sans but lucratif construits ne peuvent même pas répondre aux besoins les plus urgents.

Dans ce contexte difficile, les personnes issues de l'immigration, surtout celles arrivées plus récemment, ont particulièrement de la difficulté à faire respecter leur droit au logement. Comme locataires, elles sont victimes d'une double discrimination. En situation de pauvreté, elles subissent les mêmes préjugés et les mêmes abus de la part des propriétaires que les personnes assistées sociales, les travailleurs et les travailleuses à petit salaire, les personnes âgées, les familles nombreuses, les mères monoparentales et les personnes handicapées issues de la population établie. Comme personnes d'origines diverses, elles ont en plus à supporter les généralisations, l'ignorance et le racisme, ce qui résulte régulièrement en refus, harcèlement ou stigmatisation.

Visages différents, difficultés accrues

La population québécoise a rapidement évolué dans les dernières années. La présence des personnes issues de l'immigration s'est accrue dans le paysage québécois, et particulièrement dans les grands centres comme Montréal, Québec, Sherbrooke et Gatineau. Le portrait socio-démographique des ménages locataires québécois est fortement teinté de l'arrivée de personnes de partout dans le monde.

La société québécoise se doit de s'adapter à cette nouvelle réalité et de faciliter l'inclusion socio-économique des personnes de diverses origines.

Malgré certaines particularités culturelles, les personnes immigrantes ont les mêmes besoins et les mêmes aspirations que la population traditionnelle et cherchent à vivre dignement et en harmonie. Malheureusement, certaines personnes s'arrêtent à des différences superficielles, elles préfèrent alimenter les préjugés et encourager les clivages plutôt que de considérer que les gens qui ont quitté leur milieu de vie et leur pays veulent améliorer leur sort et contribuer à leur nouvelle société. Un épisode comme celui des accommodements raisonnables, qui fut manipulé par certains médias, hommes et femmes



Photo : Simon Dumais

politiques et idéologues populistes, a eu le résultat d'alimenter l'incompréhension et la méfiance.

Les gens qui immigreront, que ce soit par choix ou par obligation, viennent recommencer leur vie ici et la majorité d'entre eux sont pauvres. Non seulement doivent-ils subvenir à leurs besoins de base comme la nourriture, les vêtements et le transport, mais on leur demande de s'intégrer rapidement en apprenant la langue, en trouvant un travail et en envoyant leurs enfants à l'école. De plus, quand ils veulent se loger convenablement, ils doivent faire face à une rareté

Ménages locataires ayant des besoins impérieux de logement selon l'origine et la période d'immigration, Québec 2006

Tous ménages confondus	261 000	22%
Ménages immigrants	57 000	31%
Avant 1981	13 000	25%
1981-1990	10 000	29%
1991-1995	8 000	31%
1996-2000	7 000	29%
2001-2006	19 000	39%

Source : SCHL, Recensement 2006, mise à jour octobre 2009

“

Il y a maintenant 6 mois que je vis à Montréal, et j'en suis à mon quatrième appartement. Au départ, j'ai trouvé deux sous-locations où on ne m'a pas fait signer de contrat. J'ai dû partir rapidement. Mon troisième propriétaire a refusé de signer un bail. Il m'a demandé de quitter après un mois et demi pour convertir la chambre que j'occupais en studio pour son fils.

Saul, Verdun

”

(particulièrement pour les grands appartements), à des loyers prohibitifs, à des logements insalubres, à la discrimination raciale et à des listes d'attente interminables pour un HLM. Par-dessus tout, les personnes immigrantes, en raison de la méconnaissance des lois et de leurs droits, sont beaucoup plus vulnérables à toutes sortes d'abus.

Les ménages immigrants sont, pour la moitié d'entre eux, locataires au Québec. Par contre, plus l'arrivée est récente, plus le pourcentage est élevé. Ceux qui sont arrivés ici dans les vingt dernières années sont ceux et celles qui vivent les situations les plus difficiles : plus grande part des revenus consacrée au loyer, surpeuplement, déménagements fréquents, etc.

Le FRAPRU, dont la principale préoccupation est la défense du droit au logement, a décidé de produire ce document pour plusieurs raisons. Il s'agit d'abord de témoigner de cette évolution et d'avoir un portrait plus actuel d'une partie importante des locataires. D'ailleurs, de plus en plus de membres, de militants et de militantes du FRAPRU proviennent de l'immigration.

Il fait également suite à certaines discussions qui ont eu lieu dans ses instances afin de s'assurer que notre mouvement soit ouvert à tous et à toutes. Des pistes ont été proposées pour mieux intégrer les personnes issues de l'immigration. On a parlé d'organiser des activités interculturelles, d'établir des quotas pour les représentations (comme aux conseils d'administration), d'aborder la question du racisme et de la discrimination dans les groupes, de mettre en valeur l'apport des personnes nées ailleurs, et évidemment de continuer à faire de l'éducation et de la conscientisation sur ce sujet¹.

Ce document s'adresse en premier lieu aux membres des groupes du FRAPRU dans un but de sensibilisation et de discussion, mais il devrait aussi intéresser tous ceux et toutes celles que les questions du logement et de l'immigration interpellent.

1. La proposition suivante a été adoptée à l'unanimité au congrès de juin 2011 : «Que le FRAPRU se positionne contre toute forme de discrimination raciale.»

“ J'ai quitté le Cameroun en 1967 pour la France. À mon arrivée au Canada à l'automne 2002, quand je cherchais mon premier logement, une propriétaire de la Petite-Patrie m'a exigé 2 mois de loyer à l'avance (450 dollars par mois, rien d'inclus, pour un petit 1 ½), car elle trouvait que je n'avais pas assez d'argent. Elle voulait que mon fils, habitant en France, lui envoie une preuve de son emploi et de son revenu, signée par son chef de service. J'ai accepté, car j'avais de la difficulté à me trouver un logement. À ce moment, j'étais hébergée dans une maison d'accueil pour femmes en difficulté. En février 2004, j'ai réussi à me libérer de ce bail pour un logement me convenant davantage, en menaçant de la poursuivre à la Régie du logement pour dépôt illégal de loyer. En passant, je suis devenue citoyenne canadienne le 8 novembre dernier.

Cécile, résidente du boulevard l'Acadie, à Parc-Extension, Montréal



Photo : Étienne Grandmont



Les préjugés et la réalité

Q J'ai entendu dire que les étrangers ont droit d'appliquer pour un HLM le jour où ils mettent le pied au Canada.

R Non, ils doivent obtenir leur résidence permanente pour pouvoir s'inscrire ; ensuite ils se retrouvent sur l'interminable liste d'attente.

Q Est-ce que c'est vrai qu'ils obtiennent un HLM plus vite que les autres ?

Non, ils sont soumis au même règlement d'attribution et doivent attendre leur tour ; si, parfois, le délai est moins long, c'est que leur pointage est supérieur en raison de leurs problèmes qui sont plus dramatiques.

R Ça l'air qu'on accepte juste les immigrants les plus pauvres ?

Non, depuis des années, le nombre de réfugiés a beaucoup diminué par rapport

aux immigrants entrepreneurs et investisseurs.

Q Y paraît que les immigrants déjà ici font venir toute la tribu du village.

R Non, les résidents permanents et ceux qui sont devenus citoyens peuvent parrainer des parents proches, mais sous de strictes conditions.

Q Ils se mettent tous sur l'aide sociale...

R C'est plus compliqué que ça. En général, leurs compétences et leurs diplômes ne sont pas reconnus et en plus, ils subissent de la discrimination de la part de plusieurs employeurs.

Q En tout cas, le Canada nous envoie juste ceux qui parlent anglais...

R Le Québec a droit de regard sur une partie des immigrants qui arrivent ici et la maîtrise du français est un des critères d'acceptation.

Depuis mon arrivée au Québec, j'ai vécu, comme beaucoup de personnes immigrantes, un problème particulier aux nouveaux arrivants, qui est le fait de ne pas avoir de crédit. Ils n'ont pas non plus d'endosseur ou d'ancien propriétaire, et c'est un problème qui peut durer 15 ou 20 ans. C'est un problème que les gens vivent dans le logement privé, comme dans certaines coopératives d'habitation. Maintenant, je suis en coop et mon expérience est positive. C'est particulièrement agréable de contribuer à la gestion d'une coop qui est saine. Ça nous a permis de racheter des blocs pour faire des phases 2 et 3 et de créer des logements sociaux dans le quartier.

Marina, quartier St-Sauveur, Québec



Photo : Patrick Landry

De qui et de quoi parle-t-on ?

Dans l'optique de clarifier de qui et de quoi on parle et de ne pas mettre tout le monde dans le même panier, on trouvera ici quelques définitions et mises en contexte qui concernent, d'une part, les nombreux qualificatifs attribués aux personnes qui ne sont « pas d'origine canadienne », d'autre part, les différents statuts d'immigration. On dressera aussi la liste des formes de réaction à l'autre qui, en apparence, n'est pas semblable à la majorité. Il est important de connaître toutes ces données et tous ces faits pour mieux comprendre la réalité des personnes immigrantes que l'on côtoie régulièrement dans nos milieux de vie, nos lieux de travail, nos espaces de mobilisation et dans la rue.

Premièrement, les qualificatifs attribués aux personnes qui viennent d'ailleurs ou qui ont une physionomie non européenne ont beaucoup évolué, passant d'expressions plutôt négatives et méprisantes à des termes plus neutres et techniques. On a déjà entendu « personne de couleur », « importé » et « ethnies » pour ne nommer que ceux-là. Ensuite, les autorités publiques québécoises ont adopté « communauté culturelle » pour désigner les Québécois d'origine autre que française, britannique ou autochtone. Au fédéral, on a conservé « minorité visible », entre autres dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi : on parle de « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Deux termes plus récents ont fait leur apparition

dans le vocabulaire académique et militant. La dénomination « migrant » désigne les gens qui vivent de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel ils ne sont pas nés et qui ne jouissent pas du régime juridique général inhérent à un statut octroyé par l'État.

La formule « racisé », pour sa part, fait référence à des personnes issues d'un groupe minoritaire, facilement identifiables, qui sont la cible de profilage ou carrément de racisme. Par exemple, un délit commis par un individu issu d'un groupe racisé va être associé à un trait culturel et non à un comportement personnel. Il n'est pas question des Autochtones dans ce document en raison de leur statut de premiers peuples de ce pays, mais on se doit de noter qu'ils sont victimes de profilage racial et de racisme primaire.

Les catégories administratives

Deuxièmement, il y a essentiellement deux définitions légales des différentes catégories, utilisées, entre autres, par les gouvernements pour accepter ou refuser les personnes qui demandent un statut.

Un réfugié ou une réfugiée est une personne qui a dû fuir son pays parce qu'elle craignait avec raison d'être persécutée et à laquelle le gouvernement du Canada a accordé l'asile. On peut aussi parler de demandeur d'asile, de personne reçue en vertu de motifs humanitaires, de personne à protéger. On inclut dans cette catégorie les programmes spéciaux qui visent à accueillir un nombre important de personnes

d'un même pays qui fuient une catastrophe naturelle ou un conflit violent (par exemple les Haïtiens et les Haïtiennes en 2010).

Un résident permanent ou une résidente permanente (anciennement immigrant reçu) est une personne que le gouvernement du Canada a autorisée à vivre en permanence au Canada et qui pourra par la suite présenter une demande pour devenir citoyen ou citoyenne canadienne.

« Je suis à Montréal depuis 2005. Je vis dans le quartier Ahuntsic dans un petit 3 ½ infesté de coquerelles avec mon fils de 5 ans. J'aimerais avoir un logement plus grand mais je n'ai pas les moyens, les loyers sont excessifs. Pendant que je vivais dans la « clandestinité », j'avais de la difficulté à signer un bail car on me demandait de fournir des papiers officiels et les coordonnées de mon employeur. De plus, on me disait que les logements étaient loués lorsque je rencontrais les propriétaires en personne. Maintenant que je suis officiellement en attente d'une décision de résidence permanente, j'aimerais m'inscrire pour un logement social, mais je n'ai pas le droit.

Oumou, en attente de statut

Résidents permanents acceptés, 2005 – 2010, pourcentage par catégorie

Catégorie	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Économique	55 %	57 %	58 %	60 %	63 %	66 %
Famille	28 %	27 %	27 %	28 %	25 %	22 %
Réfugiés	14 %	12 %	11 %	9 %	9 %	9 %
Humanitaire	2 %	4 %	4 %	4 %	4 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : *Bulletin trimestriel des statistiques administratives de CIC*, 4^e trimestre 2010

Il y a plusieurs catégories de résidence permanente :

- les travailleurs et les travailleuses temporaires (comme les aides familiales et les travailleurs agricoles) ;
- les travailleurs et les travailleuses permanents et permanentes ;
- les parrains et les marraines ;
- les gens d'affaires.

Évidemment, les personnes ayant le statut de réfugié peuvent éventuellement demander la résidence permanente.

Il faut savoir que c'est difficile d'obtenir la résidence permanente, particulièrement si on est pauvre, peu scolarisé et qu'on n'a pas de famille ici. De plus, les requérants et les requérantes doivent subir un examen médical (certaines maladies dites risquées ou qui entraînent un fardeau financier excessif causent des refus) et produire un casier judiciaire vierge. Le coût est de 550\$ par personne, par demande. En plus, la résidence permanente ne garantit pas les mêmes droits qu'aux autres Canadiens et Canadiennes : ceux et celles qui y accèdent n'ont pas le droit de voter et de se présenter aux élections et si la personne est reconnue coupable d'un crime important, elle est expulsée du pays après avoir subi sa sentence (ce qu'on appelle la double peine).

Lorsqu'on regarde les statistiques des dernières années, il y a une forte tendance à favoriser les besoins de l'économie canadienne contrairement aux besoins des personnes qui cherchent à améliorer leur sort. Dans un article publié par le *Conseil canadien pour les réfugiés* en avril dernier, on mentionne : «Au cours des six dernières années – 2005-2010 – le nombre total de nouveaux résidents permanents a augmenté. Il y en avait 277 575 en 2010, une augmentation de 10 % par rapport au nombre admis en 2005 (252 182). Par contre, on voit un mouvement important en faveur des immigrants de la catégorie économique, au détriment des immigrants dans les

catégories du parrainage et des réfugiés. En ce qui concerne les réfugiés, il y a eu une diminution de 31 % et le parrainage a diminué de 12 %¹.»

Depuis 2005, le nombre de personnes réfugiées acceptées au Canada annuellement est passé de plus de 35 000 à moins de 25 000. Il faut savoir que pour être accepté dans la catégorie «gens d'affaires», il faut disposer de capitaux importants : on parle ici de 100 000\$ pour le programme le moins exigeant (travailleur autonome) et de 1,6 million\$ pour le plus élevé (investisseur).

La dernière «catégorie» de personnes ayant un statut particulier est celle qu'on appelle justement les sans-statut (ou sans-papiers) : ces gens sont les plus précaires et les plus vulnérables. Une partie d'entre eux sont en attente d'une réponse à leurs démarches officielles de la part des autorités : cette attente peut prendre des années et aboutir à un refus qui mène à un renvoi.

L'autre portion est constituée d'individus ou de familles dont la situation est dite irrégulière, qu'on qualifie parfois de «clandestins». Les évaluations, qui datent de 2006, parlent de 500 000 personnes pour l'ensemble du Canada et de 40 000 pour Montréal². Il s'agit de ménages qui ne se sont jamais rapportés aux autorités et qui «n'existent» pas officiellement ; ou alors de personnes qui se sont fait refuser leur demande ou dont les visas sont expirés, qui ont reçu un avis d'expulsion et qui ont décidé de ne pas quitter le pays. Les raisons pour lesquelles ces personnes migrantes décident de ne pas retourner dans leur pays d'origine sont nombreuses, mais sont souvent motivées par des raisons de sécurité. Ces personnes dites «illégales» ne peuvent ni

1. DENCH, Janet. *Le programme canadien d'immigration – de nouvelles priorités*, pour le CCR, avril 2011

2. Louise Boivin, «La régularisation des sans-papier au Canada», *Vivre ensemble*, printemps-été 2007 et Samer Elatrash, «The kindness of doctors», *MTL Mirror*, sep. 14-20 2006.

travailler officiellement ni signer un bail ni aller se faire soigner à l'hôpital. Elles se font souvent exploiter dans des emplois informels et, pour ce que l'on en sait, ont des conditions de logement très difficiles.

Les formes de réaction négative

Finalement, au niveau des types de réactions plus ou moins virulentes à la différence ethno-culturelle, on peut en identifier quelques-unes.

Le racisme est un système de théories et de croyances individuelles ou collectives selon lesquelles il existe des « races » dans l'espèce humaine et une hiérarchie entre elles. Cette infériorité supposée justifie différentes formes de domination économique, politique et sociale. Dans l'histoire de l'humanité, les politiques racistes ont été utilisées pour asservir des peuples, s'approprier de la main-d'œuvre et faire main basse sur les ressources naturelles. Les exemples sont nombreux :

- esclavagisme (traite des Africains) ;
- colonialisme (la domination de l'Empire britannique) ;
- antisémitisme (holocauste des Juifs) ;
- génocides (Arménien, Amérindien, Rwandais) ;
- régime d'apartheid (Afrique du Sud) ;
- ségrégation raciale (les Noirs aux États-Unis) ;
- épuration ethnique (Bosnie).

À un niveau juste un peu moins primitif, on parle de xénophobie, qui signifie littéralement « la peur de ce qui vient de l'étranger ». Une peur qui se transforme souvent en crainte, en hostilité, voire en haine systématique. Certains politiciens et certaines politiciennes instrumentalisent les craintes non fondées d'une partie de la population pour la manipuler et ainsi justifier certaines positions politiques racistes.

Quand tu as plus de deux enfants, il faut même mentir si on veut trouver un logement. Avoir des enfants, c'est un problème! Je cherchais un logement; ce monsieur ne voulait pas de Noirs dans son immeuble, il ne voulait pas de nous. À tout bout de champ, il descendait pour nous dire qu'on l'embêtait. Depuis que je suis à Bellechasse (OSBL d'habitation), je dors sans problème; les propriétaires ne mettent personne mal à l'aise.

Jeanne, quartier Rosemont, Montréal

On a fait le test avec une amie parce qu'on voulait savoir si c'était vraiment de la discrimination. Souvent sur répondeur, ils écoutent pour voir si tu es d'ici et ils le déterminent avec ton accent... On me rappelle pour me dire que le logement est loué et qu'on a oublié d'enlever l'annonce. Mon amie, elle, s'est fait appeler pour visiter le logement parce qu'il était vacant! Nous sommes allées visiter le logement ensemble. Tout le temps, le propriétaire vérifiait qui allait habiter dans le logement. Tu peux avoir un petit chien... mais un enfant, c'est trop!

Nona, quartier Rosemont, Montréal

Le terme intolérance est une formule scientifique associée à une incapacité de supporter, par exemple, un aliment. Par extension, on identifie les gens qui rejettent, oppriment ou persécutent ceux et celles qui expriment des croyances religieuses ou des opinions politiques différentes des leurs comme intolérants.

En terminant, la discrimination est la distinction, l'isolement, la ségrégation de personnes ou d'un groupe de personnes par rapport à un ensemble plus large. Elle consiste à restreindre les droits de certains en leur appliquant un traitement spécifique défavorable sans raison objective. Contrairement au racisme et la xénophobie, la discrimination est souvent indirecte, cachée ou en apparence légale. On peut la camoufler dans des règlements ou des théories scientifiques, ce qui la rend parfois difficile à prouver. Elle n'en est pas moins insidieuse et dommageable pour les individus ou groupes qui en sont victimes. La discrimination raciale est répandue dans plusieurs domaines de la société et touche de façon importante les locataires issus de l'immigration.



Photo : Comité logement Rosemont

Face à la discrimination : quels recours possibles ?

La discrimination dans le parc locatif au Québec est une réalité connue, dont on entend souvent parler, pour laquelle on a des exemples précis, mais qu'on ne peut mesurer concrètement. Les comités logement du Québec reçoivent chaque année des personnes qui se plaignent de s'être fait refuser un logement sous de faux prétextes. Rares sont les propriétaires qui vont directement mentionner leurs préjugés pour justifier un refus et ce, devant témoins.

Il y a plusieurs motifs de discrimination possibles et qui sont interdits en vertu des chartes québécoise et canadienne des droits de la personne : origine ethnique, sexe, âge, handicap, orientation sexuelle, etc. Au niveau du logement, la discrimination en vertu de l'origine ethnique ou de la couleur de la peau peut commencer au téléphone en entendant l'accent de la personne ; elle se passera aussi beaucoup en personne au premier contact. Les cas les plus souvent entendus dans les dernières années sont ceux des familles d'origine immigrante avec enfants : on parle ici de double discrimination.

Au Québec, puisque la Régie du logement n'a pas ce mandat, l'organisme légal habilité à intervenir dans les causes de discrimination est la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Les gens qui se croient lésés peuvent y porter plainte et doivent par conséquent entrer dans un processus pouvant mener à un règlement ou à un jugement. Selon la Commission¹, les plaintes de discrimination dans le logement font l'objet d'un

traitement initial rapide. Si la plainte ne peut faire l'objet d'un règlement à cette étape, elle présentera les autres avenues possibles, soit la médiation et l'enquête. Bien que faire une plainte à la CDPJQ ne donne pas nécessairement accès au logement, et



Photo : Simon Dumais

peut s'avérer complexe dans certains cas, cela reste le seul geste possible qui permette de recenser l'existence de la discrimination.

Selon les chiffres officiels, en 2010-2011, il y avait 31 dossiers ouverts sur la question de la discrimination raciale en lien avec le logement². Il y avait 76 plaintes pour la question du logement en général et 202 pour la question de l'origine ethnique au total, les deux étant en hausse. Le délai moyen de traitement pour discrimination raciale est le plus élevé de tous les types de plaintes déposées à la CDPDJ. En terminant, il y a eu quelques jugements du tribunal favorables à des locataires discriminés, qui ont reçu quelques milliers de dollars.

1. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Droit au logement sans discrimination*, 2011.

2. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Rapport d'activités et de gestion 2010-2011*, p. 49.

Portrait des conditions de logement chez les personnes immigrantes

Dans cette partie du document, il sera question de la situation du logement chez les personnes issues de l'immigration, conditions qui sont présentées à partir des dernières statistiques disponibles. Les chiffres qui suivent ne concernent que les personnes ou les ménages dont le principal soutien est né à l'extérieur du Canada. Il n'y a pas de statistiques disponibles sur les personnes racisées dont la famille est ici depuis des générations, mais qui vivent aussi des situations de discrimination et de pauvreté comme locataires. Les statistiques n'incluent pas non plus les personnes réfugiées (non résidentes permanentes), celles en attente de statut ou celles en situation dite irrégulière.



L'immigration au Québec

Selon le recensement de 2006, un peu plus de 900 000 personnes qui habitent au Québec sont nées à l'extérieur du Canada, soit près de 14 % de la population totale¹. Plus de 400 000 ménages sont donc issus de l'immigration, une augmentation de 20 % par rapport à 2001². En ce qui concerne l'origine des différents ménages nés à l'extérieur du Canada qui vivent au Québec, ceux venus d'Europe sont encore les plus nombreux avec 41 % de la population immigrante. Suivent le Maghreb et le Moyen-Orient avec 18 %, l'Asie avec 15 %, l'Amérique latine avec 10 %, l'Afrique subsaharienne avec 8 % et les Caraïbes avec 4 %. Depuis 25 ans, l'immigration européenne perd rapidement du terrain au profit des régions plus pauvres du sud du globe. À noter que Montréal a le plus faible taux (38 %) de personnes immigrantes d'origine européenne parmi les régions du Québec.

1. Statistique Canada, Recensement 2006.
2. La grande majorité des chiffres inclus dans ce texte proviennent de deux sources :
 - Société d'habitation du Québec, *Le bulletin d'information de la Société d'habitation du Québec*, automne 2009 ;
 - Société d'habitation du Québec, *Le bulletin d'information de la Société d'habitation du Québec*, hiver 2010.

Région d'origine des personnes immigrantes au Québec, en 1986 et en 2006³

	1986	2006
1) Europe	57%	25%
2) Maghreb et Moyen-Orient	11%	27%
3) Caraïbes	11%	5%
4) Asie	10%	19%
5) Amérique latine	4%	13%
6) Afrique subsaharienne	1,5%	10%
7) Caraïbes	11%	5%

L'île de Montréal comprend près de 20 % des ménages non immigrants du Québec, contre 70 % des ménages immigrants. Si on inclut Laval, la Montérégie, Lanaudière et les Laurentides, la grande région métropolitaine accueille 90 % des ménages issus de l'immigration. Près de 85 % des ménages immigrants locataires arrivés depuis 1986 habitent l'île de Montréal. Sans parler d'une réalité exclusivement montréalaise, la métropole a toujours attiré, et ce, depuis plus d'un siècle, la majorité des nouveaux arrivants.

3. Statistique Canada, Recensement 2006, compilation spéciale préparée pour la Société d'habitation du Québec (CO-1049), tableau 17 (calculs et présentation du FRAPRU).

Les ménages immigrants comptent plus d'enfants. Si on additionne les couples avec enfants et les familles monoparentales, il y a 37 % des ménages non immigrants qui ont des enfants pour 50 % des ménages immigrants. Le nombre de personnes vivant seules est plus élevé chez les ménages non immigrants, particulièrement à Montréal (44 %). Au niveau de l'âge des ménages immigrants, une donnée impressionnante est la jeunesse du principal soutien chez ceux arrivés depuis 2000 : 45 % ont moins de 35 ans, comparativement à 18 % chez les ménages non immigrants. En contrepartie, moins de 2 % de ces ménages arrivés récemment sont soutenus par une personne de plus de 65 ans.

La situation des ménages locataires immigrants

Au Québec, 62 % des ménages non immigrants sont propriétaires de leur logis, contre 51 % chez les ménages issus de l'immigration. Les ménages immigrants qui gonflent les chiffres pour le taux de propriété sont ceux arrivés avant 1986 et issus en majorité d'Europe de l'Ouest. Par comparaison, si on regarde la catégorie de ménages immigrants arrivés après 2000, on parle d'un taux de propriété de 16 %.

Une des problématiques qui touchent les ménages pauvres, donc beaucoup de familles immigrantes, est le surpeuplement (défini comme étant la présence de plus d'une personne par pièce). Chez la population traditionnelle, on parle de moins de 1 % ; chez les ménages immigrants, on parle de 8 % et de plus de 10 % pour les immigrantes et immigrants plus récents.

Une autre particularité des ménages plus pauvres est la mobilité plus élevée ou, plus simplement dit, le fait de déménager souvent. Les locataires québécois, non immigrants comme immigrants, déménagent régulièrement : entre 2001 et 2005, près de

60 % d'entre eux ont changé d'habitation. Là où les chiffres frappent, c'est chez les immigrantes et immigrants récents (après 2000) : on parle de 92 % !

L'écart entre les ménages non immigrants et immigrants se creuse aussi au niveau du taux d'effort pour se loger. La norme convenue pour déterminer si un ménage consacre une part trop importante de ses revenus pour se loger est de 30 %. Les ménages non immigrants locataires qui dépassent ce taux sont de 34 % ; du côté des ménages immigrants, on parle de 42 %. Pour les ménages immigrants plus récents (après 2000), on monte à 52 %.

Pourcentage des ménages locataires consacrant plus de 30 % de leur revenu au loyer selon la région d'origine, au Québec en 2006⁴

	Nombre de ménages	%
1) Maghreb et Moyen-Orient	21 715	50 %
2) Europe de l'Est	10 220	45 %
3) Afrique subsaharienne	6 555	44 %
4) Amérique latine	9 290	42 %
5) Asie	15 010	42 %
6) Antilles	10 375	40 %

Lorsque qu'on regarde les ménages locataires immigrants qui fournissent un taux d'effort de 50 % et plus, les chiffres restent très élevés : on parle d'un pourcentage de 22 %, ce qui représente 48 000 ménages. Pour les ménages non immigrants, on arrive à 15 % ou 155 500 ménages.

4. Statistique Canada, Recensement 2006, compilation spéciale préparée pour la Société d'habitation du Québec (CO-1049), tableau 17 (calculs et présentation du FRAPRU).



Ma famille est constituée de 7 personnes dont 5 enfants (deux filles de 20 et 13 ans, 3 garçons de 18, 14 et 11 ans). Nous vivons entassés dans un 4 ½ pourri trop cher. J'alloue 40 % de mon salaire pour nous loger, ce qui m'oblige à couper dans plein de choses : pas de voyages, de sorties, d'activités, d'internet et de téléphone résidentiel, nous n'avons pas de vie sociale. Et malgré mon implication dans la lutte pour le logement social depuis cinq ans, la situation stagne toujours à cause de la politique des gouvernements dans ce domaine.

Lahcen, Montréal-Nord



Photo : Étienne Grandmont

Deux exemples montréalais : des besoins plus qu'urgents !

Parc-Extension

Le secteur de Parc-Extension est un tout petit territoire de quelques rues du grand arrondissement qu'il partage avec Villeray et St-Michel, où s'entassent près de 12 000 ménages¹. Quartier multi-ethnique qui joue le rôle de porte d'entrée au Québec à bien des nouveaux arrivants, il comprend 77% de ménages nés à l'extérieur du Canada (contre 33% pour l'ensemble de la ville de Montréal), dont plus de 20% sont arrivés dans les cinq dernières années. Les locataires comptent pour 81% de la population du quartier, contre 66% à l'échelle de la ville de Montréal.

Au niveau des revenus, 40% des ménages locataires disposent de moins de 20 000\$ annuellement, contre 33% pour la ville de Montréal. Pour ce qui

“ Selon les données au 31 décembre 2006, 70% des ménages familiaux avec enfants sont en attente d'un HLM depuis au moins deux ans à Montréal. En moyenne, il y a plus de deux ménages en attente pour chaque grand logement existant (5½ et plus). Cette situation touche particulièrement les personnes issues des communautés culturelles qui sont à la recherche de grands logements à prix abordables.

Nathalie Morin, Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

”



Photo : Étienne Grandmont

est de leur taux d'effort, 41 % paient plus de 30 % de leur revenu pour se loger, contre 38 % pour les autres ménages montréalais. À Parc-Extension, les logements sociaux et communautaires occupent seulement 7 % du parc locatif, contre 11 % pour l'ensemble de la ville de Montréal. En date de novembre 2011, la liste d'attente pour les HLM dans l'arrondissement Villeray/St-Michel/Parc-Extension est la plus longue de toute la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) avec 3350 ménages inscrits.

Côte-des-Neiges

Le quartier de Côte-des-Neiges est un grand territoire contrasté, avec des grands écarts de richesse incluant des grosses cabanes sur la montagne, des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal et aussi des immeubles à logements insalubres et surpeuplés habités par différentes communautés immigrantes. Il comprend 43 000 ménages et partage l'arrondissement avec Notre-Dame-de-Grâce. Côte-des-Neiges comprend 59 % de ménages nés à l'extérieur du Canada, contre 33 % pour l'ensemble de la ville de Montréal, dont plus de 15 % sont arrivés dans les cinq dernières années.

Comme dans Parc-Extension, les locataires comptent pour 81 % de la population. Pour ce qui est du

taux d'effort, 41 % des locataires paient plus de 30 % de leur revenu pour se loger. Si on regarde le taux d'effort de 50 % et plus, 23 % le dépassent, contre 19 % pour l'ensemble de la ville de Montréal. À Côte-des-Neiges, les logements sociaux et communautaires occupent 8 % du parc locatif. En date de novembre 2011, la liste d'attente pour les HLM dans

l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce est la deuxième plus longue de toute la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), avec 2400 ménages inscrits.



Je vivais dans un 7 ½ avec ma femme et mes cinq enfants. Ma propriétaire effectuait des visites régulières à quelques heures d'avis ou sans avertissement; ça ressemblait à du harcèlement basé sur notre origine. À 1300 \$ par mois, on s'attendait à être tranquilles! Suite à des mésententes sur les dates de paiement, nous avons été évincés par huissier et nous vivons actuellement en hébergement temporaire depuis deux mois. La recherche d'un nouvel appartement n'est pas plus facile; au téléphone, on me dit rapidement que l'appartement est déjà loué lorsque je parle de notre famille de 7... J'imagine que mon accent n'aide pas non plus.

Faustin, Gatineau



Des groupes alliés en lutte

Solidarité sans frontières est un réseau impliqué dans les luttes immigrantes, actif à Montréal depuis 2003. Il exige un statut pour tous et pour toutes, ce qui veut dire concrètement un programme de régularisation complet, continu et ouvert à toutes les personnes vivant au Canada et qui n'ont pas un statut à part entière et qui n'ont pas le plein accès aux services publics. Il réclame aussi la fin des déportations et des détentions des personnes migrantes, ainsi que l'abolition de la double peine.

Dans ce cadre, il est en train de bâtir une Cité sans frontières (CSF) à Montréal. La CSF se veut un réseau d'action directe, d'entraide, de solidarité et de soutien pour toutes les personnes migrantes par le biais de groupes d'aide mutuelle basés dans les quartiers, écoles, lieux de travail, groupes et organisations. À l'heure actuelle, CSF a monté des comités de travail et des campagnes sur l'éducation, les soins de santé, le logement et l'alimentation, ainsi que sur les refuges pour femmes.

Sur la question du logement, CSF met de l'avant les revendications suivantes :

- demande de logements abordables, salubres et sécuritaires pour tous et toutes, sans discrimination, y compris celle fondée sur le statut d'immigration ;
- opposition aux déplacements de populations pauvres et à l'embourgeoisement des quartiers populaires, et soutien aux initiatives communautaires qui combattent le nettoyage social.

www.solidaritesansfrontieres.org

Le **Centre des femmes d'ici et d'ailleurs (CFIA)** travaille, depuis 1985, à améliorer les conditions de vie des femmes de diverses origines. Situé dans le quartier Villeray et orienté vers une approche féministe et globale, il a été fondé, entre autres, par du personnel domestique (maintenant appelé aides familiales). La

moitié des femmes (47 %) que le Centre supporte proviennent de différentes régions du monde, principalement d'Amérique latine et des Antilles. Très impliqué au niveau local (à l'intérieur du Conseil communautaire solidariétés Villeray) et au niveau national (avec, entre autres, l'R des Centres de femmes du Québec), le CFIA participe aux différentes luttes sociales, dont celles pour le droit au logement. Le Centre avait été actif il y a quelques années dans la lutte qui a mené à l'adoption d'une loi permettant aux femmes victimes de violence conjugale de résilier leur bail.

Les problèmes de logement sont un des sujets sur lesquels le Centre intervient avec les femmes qui le fréquentent. La discrimination basée sur l'origine est mentionnée, tout comme les préjugés, particulièrement pour les familles. La longueur des listes d'attente pour un logement subventionné est aussi souvent évoquée par les femmes ; d'ailleurs, les intervenantes du Centre doivent régulièrement s'assurer que les femmes renouvellent leur demande pour ne pas se faire éjecter des listes. Un autre problème rapporté par plusieurs femmes est la question de l'insécurité, en particulier pour celles qui vivent seules. Dans les édifices à logement et les maisons de chambre, les locataires subissent harcèlement, intimidation et agressions sexuelles de la part de propriétaires, concierges et autres locataires.

Le CFIA revendique et milite pour une augmentation importante du nombre de logements sociaux en regard des besoins énormes qui sont criants chez les femmes d'origines diverses. Plus généralement, les femmes du Centre continuent d'observer la détérioration et le recul des conditions de vie des femmes d'ici et d'ailleurs, particulièrement dans un contexte de crise économique et de montée de la droite.

www.cdfia.net



Sur la route pour le logement social

Un documentaire sur la caravane du FRAPRU

Du 3 au 9 octobre 2011, une caravane du FRAPRU composée de plus de 80 locataires, mal-logés ou locataires de logements sociaux, a parcouru 3200 km et organisé des actions dans 24 villes de 12 régions administratives du Québec. Le documentaire **Sur la route pour le logement social**, réalisé par Santiago Bertolino et Hugo Samson, de Funambule médias, relate le périple des deux convois de la caravane et présente des témoignages sur les problèmes de logements dans les différentes régions du Québec.

Le documentaire a été lancé à Montréal, le lundi 5 décembre, en présence de plus de 200 personnes. Il est maintenant en vente au coût de 10\$ (50\$ pour les institutions).

Commandez-le au www.frapru.qc.ca.



LE FRAPRU
frappe encore

Abonnez-vous au bulletin du FRAPRU

Formulaire d'abonnement
(cochez votre choix)

	un an	deux ans
1 copie :	15 \$ ()	25 \$ ()
2 copies :	20 \$ ()	35 \$ ()
5 copies :	25 \$ ()	45 \$ ()
10 copies :	30 \$ ()	50 \$ ()
20 copies :	40 \$ ()	70 \$ ()

Organisme : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Tél. : _____

Fax : _____

Courriel : _____

Site web : _____

Faire votre chèque à : FRAPRU, 180, boul. René-Lévesque Est, local 105, Montréal (Québec) H2X 1N6



À LA DÉFENSE DE VOS DROITS

Téléphone :
514 873-5146
ou 1 800 361-6477

www.cdpdj.qc.ca

Document publié par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), un regroupement national pour le droit au logement composé de près de 150 groupes des différentes régions du Québec.

Mise en pages : André Leclerc

Photos de la page couverture : Ronald Lachapelle, Flavie Choquette-Giguère, Étienne Grandmont.

Pour nous rejoindre :

Téléphone : (514) 522-1010 • Courriel : frapru@cooptel.qc.ca

Visitez notre site web : www.frapru.qc.ca

Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/FRAPRU.logement

